

Avancées récentes en France

En France, lors du congrès annuel de la Fédération nationale des producteurs de fruits (FNPF) en janvier dernier, le ministre de l'Agriculture a annoncé plusieurs mesures de soutien aux producteurs. Ainsi, une subvention de l'Etat permettra de réduire le coût du travail saisonnier en exonérant les producteurs de certaines charges sociales. Avec 130 000 saisonniers par an, l'arboriculture sera le premier secteur à bénéficier de ce plan. De 16,25 francs suisses, le coût du salaire horaire passera à 13,35 francs suisses. Le ministre a également informé de sa volonté de rendre plus abordable l'assurance récolte. En effet, seuls 2,1% des producteurs français sont assurés contre les aléas climatiques et sanitaires.

Contractualisation

Autre mesure de soutien à la production fruitière: imposer la contractualisation pour équilibrer les relations commerciales. Le ministre de l'Agriculture français souhaite rendre obligatoire le contrat écrit dans ce secteur. A la suite de cette déclaration, une première réponse de la Fédération des entreprises du commerce et de la distribution a été rapide. Elle a en effet proposé d'inscrire dans la Loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche une garantie d'obtention du prix minimal lors de la première mise en marché pour une période maximale de trois mois en cas de crise grave.

Maintenir la préférence pour les fruits français

La FNPF vient d'inaugurer la marque collective «Fruidis- si», dans le but de promouvoir les fruits d'origine française. La fédération espère que cette démarche permettra d'instaurer une sorte de «commerce équitable» à la française. Une large communication et un soutien publicitaire sont prévus pour expliquer la démarche et légitimer la marque auprès des consommateurs. De plus, l'interprofession française fruits et légumes, l'Interfel, a décidé fin 2009 de mettre en place un travail de promotion de «l'origine France», produit par produit, en communiquant sur la notion de saisonnalité auprès des consommateurs. Cette stratégie de «reconquête» s'appuyera, entre autres, sur les associations d'organisations de producteurs et les «Section interprofessionnelle de première mise en marché» (SIPMM).

Organiser la filière

Les SIPMM sont des groupes de travail rassemblant les producteurs et les expéditeurs d'un produit chargés d'élaborer des programmes de promotion et d'adaptation de l'offre en qualité et en quantité.

Elles rassemblent ainsi toute une filière, d'aval en amont, et misent sur le dialogue interprofessionnel pour renforcer leur secteur. Le statut de ces sections est récent, et les premières SIPMM ont été mises en place fin 2009 avec une SIPMM Melon et une Pomme-Poire. Le but est d'assurer une poursuite de la campagne de commercialisation dans des conditions durables pour la filière pomme-poire française.

Appui phytosanitaire

Les contraintes environnementales pèsent sur la compétitivité du secteur fruits et légumes. Attentes de dérogations, défauts d'homologations, suppressions de molécules...

Le collectif «Sauvons les fruits et légumes» estime que la France a un retard de trois à dix ans dans les processus d'homologation phytosanitaire, décalage significativement handicapant pour la compétitivité de ces secteurs. Un dispositif «Usages orphelins» a été mis en place en 2008.

Outre soutenir les substances actives liées à des usages orphelins, ce dispositif veut identifier les problèmes liés au réexamen de molécules, traiter de nouvelles demandes, etc. Un plan de soutien unique en Europe.

cc